



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-563

Déposé le : 06.09.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Alpen Peak à Sainte Croix, pointe de l'iceberg de sociétés qui exploitent des salarié-e-s low cost ?**

## Texte déposé

La grève, avec occupation, des travailleurs d'Alpen Peak sur le chantier de Ste-Croix (VD) est à son huitième jour. Les travailleurs ne demandent rien d'autres que la direction de l'entreprise paie ce qu'elle leur doit (une centaine de milliers de francs). Ils ont à nombreuses reprises demandé d'ouverture de négociations avec la direction d'Alpen Peak.

Les grévistes défendent leurs droits. Les faits sont accablants contre Alpen Peak et les preuves de malversations incontestables: les contrats de travail comprennent des clauses illégales et les fiches de salaires étaient trafiquées. Une plainte pénale pour faux dans les certificats, subsidiairement pour usure, a été déposée contre les responsables de l'entreprise. Pour rappel, Alpen Peak calculait le salaire des travailleurs sur une base de 8 ou 9 euros de l'heure, au lieu des 25 francs prévus par le contrat et la Convention collective de travail (CCT) de la branche, pour ensuite les convertir en francs suisses et revoir à la baisse le nombre d'heures de travail inscrit sur la fiche de paie. Résultat, elle leur volait systématiquement entre 40 et 50 heures de travail par mois, qu'elle doit encore payer.

Alpen Peak fait partie d'un réseau d'entreprises qui a fondé une partie de ses profits sur l'exploitation de travailleurs low cost. M. De Giorgi et ses associés sont spécialisés dans le courtage immobilier. Ils achètent des maisons, des immeubles ou des fermes qu'ils rénovent à bas prix, grâce au travail de salariés sous-payés, pour ensuite les louer ou les revendre au prix fort. De Giorgi et consorts sont des marchands de misère qui n'hésitent pas à contourner les lois pour maximiser leurs profits. Il ne faudrait pas que cette affaire aboutisse à la conclusion que des entrepreneurs véreux puissent agir en toute impunité et s'en sortir sans conséquence.

Les député-e-s soussigné-e-s posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quels sont les contrôles administratifs - en matière de permis de travail, de contrat de travail et de respect des dispositions obligatoires de la CCT - qui ont été fait, dans le canton de Vaud

et dans le canton de Neuchâtel, par rapport à l'entreprise Alpen Peak ?

2. Comment l'entreprise Alpen Peak a pu engager, avec des permis G, des travailleurs polonais fictivement domicilié dans la zone frontière ?
3. N'est-il pas urgent d'étendre à toutes les entreprises intervenant sur les chantiers (et pas seulement à celles membres de la FVE), dans le canton de Vaud, le système de badge certifiant que les conditions de travail sont conformes à la CCT et que les charges sociales sont correctement payées ?
4. N'est-il pas nécessaire, pour combattre le dumping social et salarial, dans la construction de légiférer rapidement, sur le plan cantonal, pour permettre aux organisations professionnelles (syndicats et employeurs) de suspendre l'intervention d'une entreprise X sur un chantier dès lors qu'il est constaté des violations caractérisées de la CCT par cette entreprise ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

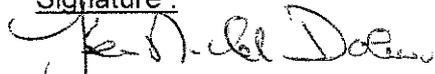
Jean-Michel Dolivo

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

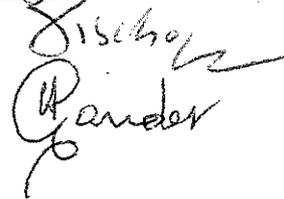
Jean Tschopp

Hugues Gander

Signature :



Signature(s) :



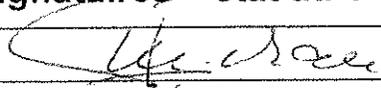
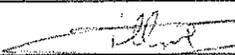
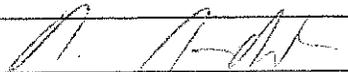
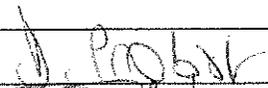
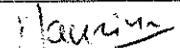
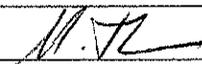
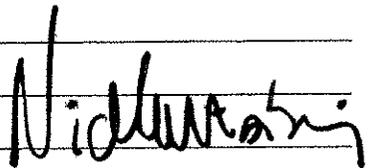
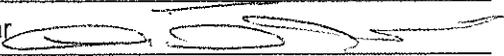
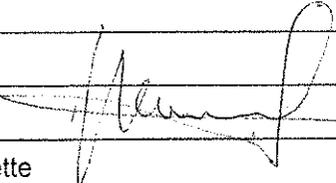
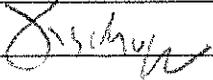
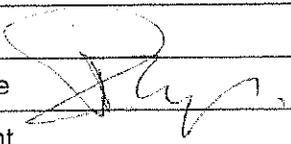
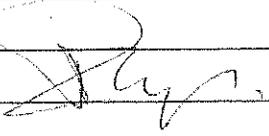
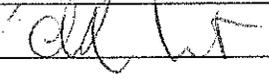
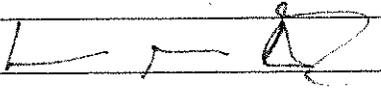
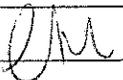
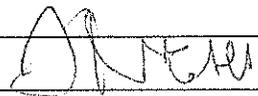
**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

Souhaite développer

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc 	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pillonel Cédric 	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Probst Delphine 	Stürner Felix 
Manzini Pascale 	Randin Philippe 	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel 
Martin Josée	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Tosato Oscar 
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel 	Trollet Daniel 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge 	Richard Claire	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne 	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Romano Myriam 	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet Catherine 	Vuarnoz Annick 
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre 	Züger Eric 
Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella	